Communauté d'Agglomération du Grand Besançon - Charges transférées en 2004 - Ajustement de l'attribution de compensation de la taxe professionnelle

M. LE MAIRE, Rapporteur : Lors du vote du Budget Primitif 2004 de la CAGB, une première évaluation des transferts de charges a été prise en compte, dès le début de l'exercice, dans le montant global et individualisé de l'Attribution de Compensation de Taxe Professionnelle versée aux communes.

Ces transferts de charges reposaient sur des estimations qui aujourd'hui ont été affinées et complétées en fonction de la décision de transfert de l'équipe Emploi Insertion intervenue en cours d'année.

Il est rappelé que le montant des transferts de charges à déduire de l'Attribution de Compensation de Taxe Professionnelle fait l'objet d'une évaluation concertée entre les communes concernées et la Communauté d'Agglomération. En 2004, seule la Ville de Besançon a effectué des transferts de charges à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, qui ont porté sur les points suivants :

- Halte nautique du Moulin Saint-Paul
- Aire des gens du voyage de la Malcombe
- Équipe Emploi Insertion
- Entretien des abribus en année pleine
- Voirie d'intérêt communautaire.

S'agissant des charges d'entretien de la voirie d'intérêt communautaire, la convention de tranfert des voies entre la Ville et la CAGB, a disposé qu'elles seraient déduites de l'ACTP à compter de l'année 2005.

Le 21 décembre dernier, la Commission d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie et a validé les montants de transferts suivants :

I - Halte Nautique du Moulin Saint-Paul

Estimation des coûts de gestion de la Halte nautique pour 23 000 €

	2001	2002	2003	Moyenne 2001-2003
		Dépenses		
Dépenses directes				
Redevance versée à VNF	2 328,43	3 653,00	3 919,11	3 300,18
Rémunération de l'OTSI	12 958,00	12 958,00	12 958,00	12 958,00
Travaux d'amélioration et de réparation	0,00	5 287,52	12 381,21	5 889,58
Sous-total	15 286,43	21 898,52	29 258,32	22 147,76
Coûts indirects				
Travaux d'entretien en régie				
- Voirie propreté	0,00		4 000,00	1 333,33
- Voirie Infrastructures	0,00		2 000,00	666,67
Suivi administratif (5 % d'un cadre)	2 600,00	2 600,00	2 600,00	2 600,00
Sous-total	2 600,00	2 600,00	8 600,00	4 600,00
		Recettes		
Redevances des usagers (nuitées)	5 838,64	6 537,78	4 990,95	5 789,12
Sous-total	5 838,64	6 537,78	4 990,95	5 789,12
TOTAL DEPENSES	17 886,43	24 498,52	37 858,32	26 747,76
TOTAL RECETTES	5 838,64	6 537,78	4 990,95	5 789,19
SOLDE	12 047,79	17 960,74	32 867,37	20 958,63

L'année 2003 n'est pas représentative d'un exercice moyen, dans la mesure où des travaux exceptionnels ont été réalisés avant le transfert à la CAGB. Le lissage sur trois ans des dépenses est apparu de ce fait approprié.

II - Entretien des abribus

Estimation de l'entretien des abribus pour 6 775 €

Suite à la passation par la CAGB d'un marché à l'entreprise ayant pris effet en septembre de l'année dernière, les services techniques de la Ville de Besançon ont cessé d'assurer l'entretien des abribus. L'ACTP versée à la Ville pour l'exercice 2003 avait pris en compte 4 mois de facturation soit 3 387,07 €.

En 2004, le montant à déduire sera augmenté de 6 775 € de manière à couvrir une année pleine.

III - Équipe Emploi Insertion

Ce transfert opéré par délibération du 9 avril 2004 prend en compte le montant des subventions versées par la Ville à l'association du PLIE au titre du fonctionnement de l'Équipe Emploi Insertion, correspondant d'une part au financement d'un salaire et d'autre part aux dépenses de fonctionnement de cette structure.

Cette modalité de fonctionnement n'existant à la Ville que depuis 2002, seules les références budgétaires 2002 et 2003 sont disponibles.

	2002	2003	Moyenne 2002/2003
Salaire du responsable de l'EEI	39 200,00	39 800,00	39 500,00
Subvention de fonctionnement	9 900,00	9 900,00	9 900,00
TOTAL	49 100,00	49 700,00	49 400,00

IV - Aire des gens du voyage de la Malcombe

Estimation des coûts de gestion de l'aire des gens du voyage de la Malcombe pour 270 000 €

L'estimation du coût du transfert réalisée fin 2003 se décomposait en un montant de 260 000 €, correspondant aux charges de gestion supportées par le CCAS et un montant de 10 000 € pour la Ville (prestations valorisées des services techniques).

Après avoir affiné la prise en compte des charges et notamment en apportant les modifications suivantes :

- prise en compte d'une fraction du temps de travail d'un rédacteur du pôle Solidarité Proximité Insertion du CCAS à hauteur de 30 %, pour un coût de 7 998 € (26 605 € * 30 %) pour tenir compte du suivi administratif et financier de l'aire de la Malcombe
- non prise en charge du poste à mi-temps (15 000 €) du travailleur social intervenant sur l'aire (ce suivi social sera assuré par l'association Gadjé, avec un financement du Conseil Général du Doubs)
- non prise en compte des intérêts d'emprunt. Le CCAS a contracté en 1994 un emprunt globalisé de 304 898 €, remboursable sur 15 ans, dont 15 % a été affecté à l'aire de la Malcombe. Le transfert de cette fraction d'emprunt apparaissant difficile, il est proposé que le CCAS continue d'assurer le remboursement de cet emprunt
- non prise en compte des allocations de chômage versées par le CCAS directement à certains agents à l'issue de leur contrat,

l'évaluation de ce transfert s'établit comme suit :

Dépenses	Libellés	2001	2002	2003	Moyenne
Articles					
De 60223 à 6068	Fournitures	54 073,51	49 290,71	41 538,43	48 300,88
De 611 à 637	Charges diverses	23 704,18	27 162,47	17 933,98	22 933,54
De 6336 à 6488	Personnel - salaires du travailleur social - allocations de chômage versées directement	201 453,96 - 14 291,00 0,00	- 14 291,00	221 089,19 - 14 893,00 - 19 636,25	210 832,39 - 14 491,67 - 8 296,91
64731	Quote-part de 30 % du coût d'un rédacteur de la Direction Solidarité et Insertion	7 998,00	7 998,00	7 998,00	7 998,00
De 654 à 6811	Divers	12 711,39	3 136,14	5 092,75	6 980,09
	TOTAL DEPENSES	285 650,04	277 995,87	259 123,10	274 256,34

Recettes	Libellés	2001	2002	2003	Moyenne
Articles					
6419	Remboursement sur rémunération de personnel	50,38	346,64	0,00	132,34
706	Prestations de service	29 259,31	43 340,61	23 709,69	32 103,20
7473	Subventions et participations du département	0,00	0,00	0,00	0,00
778	Autres recettes exceptionnelles	0,00	30,00	998,58	342,86
	TOTAL RECETTES	29 309,69	43 717,25	24 708,27	32 578,4
	RESULTAT (dépenses-recettes)	256 340,35	234 278,62	234 414,83	241 677,9

V - Récapitulatif des charges transférées

	Estimation fin 2003	Evaluation 2003	Evaluation Moyenne 2001/2003
Halte Nautique	23 000,00	32 867,00	20 959,00
Entretien abribus année pleine	6 775,00	6 775,00	6 775,00
EEI	Non prévu fin 2003	49 700,00	49 400,00
Aire accueil Malcombe			
CCAS de Besançon	260 000,00	234 415,00	241 678,00
Ville de Besançon/Voirie	10 000,00	10 000,00	10 000,00
	299 775,00	333 757,00	328 812,00

La Commission Locale d'Evaluation des Charges a retenu pour les transferts ci-dessus le mode de calcul basé sur la moyenne des 3 derniers comptes administratifs, soit un total de 328 812 € à imputer à l'Attribution de Compensation de la Ville.

VI - Impact sur le montant de l'ACTP perçue par la Ville

Le montant de l'attribution de compensation de Taxe Professionnelle de la Ville, qui s'est élevé en 2003 à 20 061 812 € sera réduit en 2004 de 328 812 € et se montera donc pour l'année 2004 à 19 733 000 €.

Le tableau ci-après récapitule pour l'ensemble des communes les montants de l'ACTP 2004.

Le Conseil Municipal est invité à valider le montant des charges transférées et de l'ACTP 2004 tels que fixés par la Commission Locale d'Evaluation des Charges et approuvés par le Conseil de Communauté de la CAGB, lors de leurs réunions du 21 décembre 2004.

Attribution de Compensation de Taxe Professionnelle 2004 - Régularisation

Communes	ACTP 2004	ACTP 2004	Moyenne 2001-2003	Moyenne 2002-2003	Moyenne 2001-2003	Année pleine	TOTAL	ACTP 2004	ACTP 2004
	initial	initial	Halte Nautique Moulin Saint-Paul	Equipe Emploi Insertion du PLIE	Aires de la Malcombe	Entretien des abribus		positive	négative
Amagney	00,00	- 7 662,85							- 7 662,85
Arguel	00,00	- 6 782,76							- 6 782,76
Audeux	00,00	- 4 462,34							- 4 462,34
Auxon-Dessous	3 324,30	00'0						3 324,30	
Auxon-Dessus	11 493,59	00'0						11 493,59	
Avanne-Aveney	74 739,81	00'0						74 739,81	
Besançon	20 061 812,15	00'0	20 959	49 400	251 678	6 7 7 5	328 812	19 733 000,52	
Beure	233 458,14	0,00						233 458,14	
Boussières	125 232,75	0,00						125 232,75	
Braillans	2 907,97	0,00						2 907,97	
Busy	5 835,14	0,00						5 835,14	
Chalèze	00,00	- 1 462,29							- 1 462,29
Chalezeule	443 549,74	0,00						443 549,74	
Champagney	3 493,22	0,00						3 493,22	
Champoux	228,32	0,00						228,32	
Champvans- les-Moulins	0,00	- 1 034,37							- 1 034,37
Châtillon-le- Duc	360 062,63	0,00						360 062,63	
Chaucenne	1 857,44	0,00						1 857,44	
Chaudefontaine	50 977,88	0,00						50 977,88	
Chemaudin	353 346,79	0,00						353 346,79	
Dannemarie- sur-Crête	213 190,35	0,00						213 190,35	
Deluz	134 000,40	0,00						134 000,40	
Ecole-Valentin	425 983,26	0,00						425 983,26	
Fontain	40 828,56	0,00						40 828,56	
Franois	188 475,16	0,00						188 475,16	
Gennes	40 166,81	00,00						40 166,81	

Communes	ACTP 2004	ACTP 2004 négative	Moyenne 2001-2003	Moyenne 2002-2003	Moyenne 2001-2003	Année pleine	TOTAL	ACTP 2004	ACTP 2004
	initial	initial	Halte Nautique Moulin Saint-Paul	Equipe Emploi Insertion du PLIE	Aires de la Malcombe	Entretien des abribus		positive	négative
Grandfontaine	76 432,91	00'0						76 432,91	
La Chevillotte	00,00	- 3 309,52							- 3 309,52
La Vèze	5 227,44	00'0						5 227,44	
Larnod	13 795,72	00'0						13 795,72	
Le Gratteris	00,00	- 1 550,56							- 1 550,56
Mamirolle	46 303,66	0,00						46 303,66	
Marchaux	40 597,33	00'0						40 597,33	
Mazerolles	00'00	- 2 651,70							- 2 651,70
Miserey-Saline s	246 541,77	0,00						246 541,77	
Montfaucon	46 960,27	00'0						46 960,27	
Montferrand -le- Château	0,00	- 7 902,35							- 7 902,35
Morre	00'0	- 22 474,66							- 22 474,66
Nancray	00'00	- 4 665,42							- 4 665,42
Noironte	19 573,25	00'0						19 573,25	
Novillars	149 924,31	0,00						149 924,31	
Osselle	3 572,34	00'0						3 572,34	
Pelousey	33 317,58	00'0						33 317,58	
Pirey	326 147,44	0,00						326 147,44	
Pouilley-les- Vignes	0,00	- 7 346,00							- 7 346,60
Pugey	20 390,51	0,00						20 390,51	
Rancenay	00'0	- 2 731,43							- 2 731,43
Roche-lez- Beaupré	152 843,95	0,00						152 843,95	
Routelle	00,00	- 5 492,74							- 5 492,74
Saône	151 591,37	0,00						151 591,37	
Serre-les- Sapins	00'0	- 4 782,78							- 4 782,78

232,98	23 988 232,98						044,61	24 317 044,61	
- 107 324,85	24 095 557,83	328 812	6 77 5	251 678	49 400	20 959	- 107 324,85	24 424 369,46	TOTAL
	4 558,99						00'0	4 558,99	Vorges les Pins
	4 708,54						0,00	4 708,54	Vaux les Prés
- 1 352,68							- 1 352,68	00'0	Vaire le Petit
- 10 377,66							- 10 377,66	00'00	Vaire Arcier
	1 734,41						0,00	1 734,41	Torpes
- 1 597,36							- 1 597,36	0,00	Thoraise
	305 183,27						0,00	305 183,27	Thise
- 9 684,78							- 9 684,78	00'00	Tallenay
négative	positive		Entretien des abribus	Aires de la Malcombe	Equipe Emploi Insertion du PLIE	Halte Nautique Moulin Saint-Paul	initial	initial	
ACTP 2004	ACTP 2004	TOTAL	Année pleine	Moyenne 2001-2003	Moyenne 2002-2003	Moyenne 2001-2003	ACTP 2004 négative	ACTP 2004	Communes

transférées et l'ATCP 2004 telle que récapitulée par le Rapporteur.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le montant des charges

M. le Maire ne prend pas part au vote.

Récépissé préfectoral du 25 janvier 2005.